Nations Unies A/56/683–S/2001/1160

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
6 décembre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Points 41 et 42 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Question de Palestine

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 6 décembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'une déclaration faite le 5 décembre 2001 par le Conseil des ministres du Qatar pour condamner et dénoncer les attaques violentes et les massacres perpétrés par Israël contre le peuple palestinien (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 41 et 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires
(*Signé*) Jamal **Al-Bader**

01-68175 (F) 061201 061201

Annexe à la lettre datée du 6 décembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Conseil des ministres condamne les attaques et massacres sauvages d'Israël

Le Conseil des ministres a condamné les attaques sauvages et les massacres sans merci perpétrés par les forces israéliennes contre le peuple palestinien sans défense et a invité la communauté internationale à prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ces pratiques hostiles et pour redoubler d'efforts afin de relancer le processus de paix. Le Conseil des ministres a également apporté le ferme appui de l'État du Qatar à l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien.